

FEDERATION NATIONALE DE LA PHARMACIE F.O.  
7 Passage Tenaille – 75014 PARIS  
Tél. 01.40.52.85.60. – Fax. 01.40.52.85.61.  
E-mail. [fopharma@wanadoo.fr](mailto:fopharma@wanadoo.fr) – [salhic@wanadoo.fr](mailto:salhic@wanadoo.fr)

## **RELEVÉ DE POSITIONS INDUSTRIE/UNIPHAR**

### **NEGOCIATION COLLECTIVE**

La prévoyance de branche étant l'exemple à retenir avant tout autre.

Le Comité Fédéral prend acte des accords signés par la Fédération, concernant :

- ✚ La mise à la retraite
- ✚ L'égalité professionnelle
- ✚ La formation professionnelle

et constate que la négociation de branche produit des accords, et ce malgré les lois socialement contestables du Gouvernement. Il constate que la création de normes par la négociation – parfois difficile – reste le facteur essentiel de protection des salariés.

### **SALAIRES**

La Chambre patronale dans un durcissement de sa politique salariale de branche, déclinée dans les entreprises, contribue à minorer les cotisations, seules ressources de notre protection sociale.

La proposition d'annualisation des salaires dans la branche ayant été deux fois rejetée par un droit d'opposition, le minimum conventionnel accuse un retard de 19,7 % par rapport au SMIC unifié estimé.

L'ensemble des camarades de la branche « Industrie » considère qu'il faut, sans attendre, sortir de l'impasse et revendiquer que la grille annuelle que veut imposer la chambre patronale soit assortie d'une grille mensuelle, et que toutes les deux soient largement supérieures au SMIC.

### **DROIT SYNDICAL**

Si certaines entreprises engagent régulièrement des négociations sur les droits et devoirs des syndicalistes, tant dans l'application que dans le suivi, cette politique est

disparate. Elle crée des écarts de droits importants entre nos camarades, lorsque l'on met en comparaison les entreprises, certaines allant même jusqu'à ne pas appliquer le Code du Travail.

C'est pourquoi, il était indispensable de renforcer le droit syndical de branche et d'élaborer un outil qui tout en protégeant les accords existants, garantisse une ouverture des négociations au sein des entreprises et établissements.

A ce jour, cet accord est pratiquement abouti et répond, sous réserve de la lecture finale, à nos objectifs :

- ✚ Amélioration des moyens syndicaux
- ✚ Amélioration des équipements nécessaires au syndicat
- ✚ Accès aux nouvelles technologies de communication
- ✚ Non discrimination salariale du fait de l'engagement syndical

A ce stade de la négociation, ce texte est aujourd'hui plus favorable que le précédent, notamment pour l'engagement des négociations au sein des entreprises et établissements.

Par conséquent, le Comité Fédéral engage les syndicats à revendiquer, sans attendre, l'ouverture de négociations sur le Droit Syndical.

## **EMPLOI**

Les études prospectives réalisées dans la branche démontrent que les départs naturels prévus dans les dix prochaines années sont de l'ordre de 47 %.

La Recherche & Développement est en perte d'influence, que ce soit en France ou en Europe et pose le problème de l'avenir industriel face à la concurrence.

Les jeunes se désintéressent des filières scientifiques.

L'ensemble de ces problématiques est important pour l'emploi et génère des doutes quant à notre capacité à rester le premier exportateur Européen dans le médicament.

C'est pourquoi, le Comité Fédéral engage la Fédération à être à la pointe de l'information dans ces domaines, de manière à anticiper et se préparer pour garantir notre industrie et la développer.

## **MONDIALISATION**

Le gigantisme est toujours d'actualité puisque les grandes fusions continuent (SANOFI-AVENTIS, PFIZER-PHARMACIA), et plus récemment NOVARTIS dans le domaine du générique ou encore SOLVAY-FOURNIER.

Ces rapprochements sont parfois motivés par des différences stratégiques importantes, particulièrement dans la fusion SANOFI-AVENTIS qui a bloqué la Direction d'AVENTIS dans son élan d'externalisation et de précarisation de l'emploi.

L'OPA de SANOFI sur AVENTIS fut en partie rassurante, même si l'impact sur l'emploi demeure inquiétant.

Pour les autres fusions, pas de nouveautés ; la maîtrise du coût du travail et la globalisation restent les tendances fortes. Bien sûr, le financement de la recherche et la conséquence de l'effet taille sont également importants dans les fusions.

Dans le domaine des fusions, les instances représentatives sont incontournables et sont les seuls endroits où nous pouvons agir et exprimer un avis.

Par conséquent, le Comité Fédéral considère comme particulièrement important de militer activement pour améliorer la syndicalisation et la représentativité de nos syndicats.

## **UNIPHAR**

L'UNIPHAR, par la diversité de ses activités affronte dans un contexte économique quelque peu différent des problématiques similaires. Les salaires ne connaissent pas de traitement plus favorable que dans l'Industrie. Les accords que nous signons actuellement sont des étapes de rattrapage.

La politique de formation est moins dynamique que celle du LEEM, principalement par l'absence de prospection et d'anticipation.

Le régime de prévoyance est excédentaire, donc se porte bien.

Sur le dialogue social, la branche n'a pas contesté nos revendications, tout en acceptant de ne pas instituer d'accord majoritaire.

Toutefois, le Comité Fédéral condamne le nombre restreint de réunions de négociation, donne mandat à la Fédération pour aboutir à un accord de Droit Syndical et, obtenir une forme adaptée d'aide au paritarisme.

PARIS, les 21 et 22 Mai 2005.